Swiss Life Gestion Privée

Société de gestion

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM Il ne s'agit pas d'un document promotionnel Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

SwissLife Banque Privée

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

SLGP PRIGEST PERLES

ISIN SLGP PRIGEST PERLES : FR0012264802

FCP GÉRÉ PAR SWISS LIFE GESTION PRIVÉE

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV a pour objectif la recherche d'une surperformance, nette de frais de gestion, par rapport à son indice composite (50% Euromts 3-5 ans + 50% MSCI World). Elle est classée « Diversifiée »

Indicateur de référence : 50% Euromts 3-5 ans + 50% MSCI World en cours de clôture, coupons et dividendes réinvestis. Ce fonds est géré activement L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPC adopte une gestion sélective et déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des sociétés de toutes capitalisations. La surperformance par rapport à l'indicateur de référence pourra être atteinte par le biais de la sélection de valeurs (stock picking) de sociétés qui répondent à trois critères :

- Qualité : performance des produits et services vendus, historique de rentabilité et de marge, structure financière, fiabilité du management;
- Evaluation : valorisations compatibles avec les perspectives de croissance, évaluations relatives attrayantes,
- Potentiel : évolution du chiffre d'affaires et des marges, perspective de croissance anticipée, avantage compétitif.

La SICAV s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes:

• de 0% à 100 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, dont :

- de 0% à 30% en actions de petites capitalisations.
- de 0% à 30% en actions de pays émergents

• de 0% à 100% en instruments de taux souverains ou corporate, du secteur public et privé, de l'Union Européenne, de toutes notations ou non notés, y compris, dans la limite de 30 % de l'actif, en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés ou jugés équivalents par la société de gestion.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

La sensibilité au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 7.

• de 0% à 100% au risque de change

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le FCP est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIVG ou fonds professionnels à vocation générale et en FIA de droit européens, répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Il peut également intervenir sur :

- dans la limite d'investissement de 20% de l'actif, contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque action ou taux et en couverture du risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 4 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par SWISS LIFE Banque Privée chaque jour ouvré avant 14h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, ou des jours de fermeture de Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Signification de cet indicateur :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette SICAV est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux actions pouvant entraîner une volatilité élevée et donc de fortes variations de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

En outre, l'exposition aux titres de notation inférieure à BBB-, dits spéculatifs, qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

- Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement
Frais d'entrée 2% : maximum
Frais de sortie : Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année
Frais courants : 1,87 % de l'actif net*

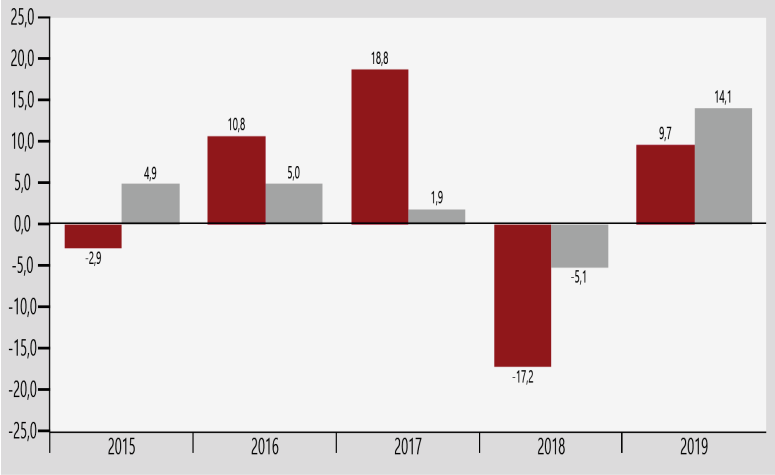
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances
Commission de performance : Néant

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le **31/12/2018**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :
• les commissions de surperformance
• les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org.et www.swisslifebanque.fr

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP a été créé en 2014.

Indicateur de référence : 50% MSCI World + 50% FTSE MTS Eurozone gvt bd 3-5 Index

Les performances ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet : www.swisslifebanque.fr. Ils peuvent également être adressés gratuitement, en français, sous une semaine, sur simple demande écrite du porteur auprès de :
SWISS LIFE GESTION PRIVEE 7, Place Vendôme - 75001
Paris - Tél. 01.42.60.06.06
Politique de rémunération actualisée de Swiss Life Gestion Privée : les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.swisslifebanque.fr. Un exemplaire sur papier est disponible gratuitement sur demande auprès de Swiss Life Gestion Privée
Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr.
Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.
Régime fiscal : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller habituel.
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine« Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) »
La responsabilité de SWISS LIFE GESTION PRIVEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM (UCITS) est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/07/2020.